

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MODELE D 1020 - PRIMITIVE

Droits de recherche : 5 000 francs
(Loi n° 96-218 du 13 mars 1996)

DECLARATION FISCALE D'EXISTENCE

PERSONNES MORALES
(Sociétés, associations et autres organismes)

A souscrire :

- avant le commencement des opérations (Art. 146 LPF)

A- IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

Raison sociale : Association pour le développement de la région de Guiglo
 Sigle : CODEXAD Forme juridique (1) : Association sans but lucratif
 Adresse postale : BPS 1 Guiglo
 Téléphone n° : 45 31 22 24 / 07 29 62 80
 Fax n° : Email :
 Registre du commerce n° : SI Guiglo 2017 CD 74
 délivré le : 01/08/2017 par : Le Gouverneur en chef

1 - Joindre obligatoirement un exemplaire des statuts de la société

B- LOCALISATION DU SIEGE SOCIAL

Ville : Guiglo Commune : Guiglo
 Quartier : Adjamé Rue :
 Lot n° : Ilot :
 Réf. cadastrale
 - Section : Parcelle :
 - TF N° :

C- AUTRES ETABLISSEMENTS

Nature	Nombre	Localité
Entrepôt		
Magasin		
Succursale (agence)		
Usine		
Boutique		
Autres (2)		

2- Produire état complémentaire si nécessaire

D- ACTIVITES

Activité principale

- Nature exacte : Production, collecte et commercialisation de produits agricoles
 - Date de début : 01/08/2017

Autres activités

- Nature exacte :
 - Date de début :

E- ACTIONNAIRES OU ASSOCIES ET REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social :

Nom et prénom(s) ou raison sociale (3)	Adresse	Nationalité	Part dans le capital	
			Montant	%
1- Koffi Adama Traoré	BPS 1 Guiglo	Ivoirien	10.000	
2- N'Goua Sidi Issoufou	BPS 1 Guiglo	Burkinabè	10.000	
3- Ouedraogo Adam	BPS 1 Guiglo	Burkinabè	10.000	
4- Bougoua Paul	BPS 1 Guiglo	Burkinabè	10.000	
5- Kouyateh Lamine	BPS 1 Guiglo	Burkinabè	10.000	
6- Kouyateh Alain	BPS 1 Guiglo	Burkinabè	10.000	
Autres			0.000	
TOTAL			60.000	100 %

1 - Joindre obligatoirement le statut de la société (pour les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés anonymes)
 2 - Produire un état annexé si nécessaire

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Code CDI

0 2 1

N° de compte contribuable

1 7 3 3 5 9 1 J

Code activité

S C E 1 8 0 2

Régime d'imposition

RNI

X

RSI

Obligations fiscales

Patente

Impôt BIC/BA

Impôt BNC

TVA

TOB

Taxe d'abattage

ITS

Retenues AIRST 7,5%

TSE

Ret- Impôts fonciers 15%

Autres (A préciser)

Etats 301, 302

Régimes particuliers

Exonération totale

Période :

Exonération partielle

Période :

Fondement de l'exonération

Code des Investissements

Code minier

Code pétrolier

Régime franc

Autres (A préciser)

Nom, prénom(s), signature et cachet
 du Chef du Service d'Assiette

Guéhi G. Nicaise
 Admin. des Sees Financières

IRIGEANT OU GERANT

Nom et Prénom(s) : Doukha Yaya Qualité : Associé
 BP : 51 Guebo Tél : 07 23 690 Email : _____

G- AUTRES RENSEIGNEMENTS

a) Propriétaire du local professionnel ⁽⁵⁾

Nom et Prénom(s) ou raison sociale : SANED Adjoints
 N° de compte contribuable : _____
 Adresse postale : _____ Email : _____
 Tél : 06 57 21 08 1 / _____ Fax : _____

5 - Produire contrat de bail

b) Suivi comptable

Cabinet comptable ou centre de gestion agréé : THIERRY Comptex
 N° de compte contribuable : _____
 Adresse postale : _____ Email : _____
 Tél : 77 97 63 19 / _____ Fax : _____

c) Régimes particuliers ⁽⁶⁾

Code des Investissements ☐

Code pétrolier ☐

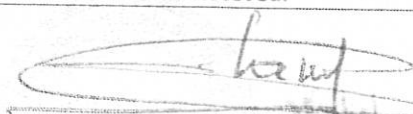
Code minier ☐

Régime franc ☐

Autres (A préciser) ☐

6- Produire document justificatif (agrément, convention, etc.)

H- DROITS ACQUITTES

Nature	Montant	Références quittance	Nom, prénom(s), cachet et signature du Releveur
Droits de recherche			 Edouard A. Michel Inspecteur des impôts

I- VISA ET SIGNATURE

Déclaration certifiée sincère		Signature et cachet du contribuable
A <u>Guebo</u> , le <u>04/02/2012</u>		
Nom du signataire : <u>Yaya Doukha</u>		
Qualité du signataire : <u>Associé</u>		

MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

N°A 3372886

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

DIRECTION REGIONALE DE GUIGLO

Le Directeur régional

ATTESTATION D'EXONÉRATION D'IMPÔTS ET TAXES

0	0	0	5	2	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Numéro de l'attestation

Je, soussigné, le **Directeur Régional** des Impôts de Guiglo, atteste que le contribuable ci-dessous identifié

I - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

NOM et Prénoms ou raison sociale : **SOCIETE COOPERATIVE UNION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'OUEST AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**
 Sigle : **COOPEXAO-COOP-CA** Forme : **SOCIETE COOPERATIVE**
 Régime fiscal : **REEL NORMAL D'IMPOSITION (RSI)**
 Objet ou activité : **COLLECTE ET VENTE DE PRODUITS AGRICOLES**
 Adresse : Commune : **GUIGLO** BP : **51 GUIGLO** Tél : **07 07 29 60 90**
 Quartier : **SEA YORO 1** Rue :
 N° du lot/ilot : **4145/339** Section/Parcelle : **AZ/93**
 Service d'Assiette des Impôts de : **GUIGLO**
 Numéro du Registre de Commerce : **CI-GUI-2017-Co-74**
 délivré à : **GUIGLO** N° DE COMPTE CONTRIBUTUABLE

1	7	3	3	5	9	1	J
---	---	---	---	---	---	---	---

 le : **01/08/2017**

Bénéficie de :

II - NATURE DE L'ACTE

Acte	Référence de l'acte	Date et cachet du service
Suspension de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux	Période de suspension : au titre de l'année 2022.	FEVRIER 2022

La présente attestation lui est délivrée, sous réserve de l'exercice ultérieur du droit de contrôle dont dispose l'Administration fiscale, pour servir et valoir ce que de droit.
 Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à Guiglo, le **16 février 2022**

Pierre Camille SEKA
 Directeur Régional des Impôts de Guiglo

- Direction Régionale des impôts de Guiglo
- Sise quartier Résidentiel de Guiglo, près du commissariat de Police
- BP 345 Guiglo

- Tél. : 20 21 10 90
- Dir : 33 70 51 75
- Fax : 33 70 40 17

- Email : infodgi@dgi.gouv.ci
- Site web : www.dgi.gouv.ci
- Ligne verte : 800 88 888





ATTESTATION DE SITUATION FISCALE

G U I G L O 0 2 9 2 0 2 2

Numéro de l'attestation

Je soussigné, **SIABA TIAGBEU PHILIBERT, CHEF DU CENTRE DES IMPOTS DE GUIGLO**, atteste par la présente, de la situation fiscale régulière du contribuable ci-dessous identifié

I - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

Nom et Prénoms ou raison sociale : **SOCIETE COOPERATIVE UNION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'OUEST AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sigle : **COOPEXAO-COOP-CA**

Forme juridique : **SOCIETE COOPERATIVE**

Régime d'imposition : **REEL SIMPLIFIEE D'IMPOSITION(RSI)**

Objet ou activité : **PRODUCTION, COLLECTE ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES**

Adresse : **GUIGLO Commune : GUIGLO BP : 51 GUIGLO**

Tél : 07 07 29 60 90

Quartier : **SEA YOROI**

Rue :

N du lot :

Section/Parcelle : **AB/78**

ilot : 16

Service d'Assiette des Impôts Divers de : **Guiglo**

Numéro du Registre

De commerce : **CI-GUI-2017-C0-74**

Délivré à : **GUIGLO** le : 01/08/2017

N° DE COMPTE CONTRIBUABLE

1 7 3 3 5 9 1 J

II - NATURE DE L'ACTE

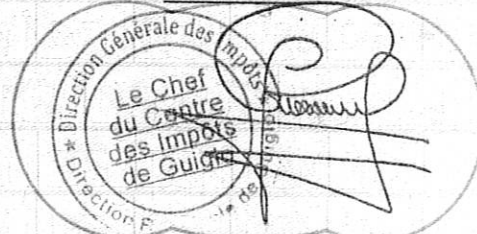
Acte	Références de l'acte	Date et cachet du service
1 Attestation de déclaration fiscale d'existence	• Déclaration fiscale d'existence établie le	
2 Attestation de régularité de situation fiscale^(*)	Le contribuable ci-dessus identifié à une situation fiscale régulière au titre de l'année 2021	Le 15-02-2022
3 Attestation de paiement de la taxe d'abattage	Le contribuable ci-dessus identifié s'est acquitté de la taxe d'abattage au titre de l'année	

La présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

N.B : Le délai de validité de la présente attestation Court jusqu'au **31 décembre 2022**

Fait à Guiglo, le 15 Février 2022

LE CHEF CDI



SIABA TIAGBEU PHILIBERT
Administrateur des Services Financiers



C₀

DECLARATION ☒ DE CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE
☐ D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
☐ D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE D'UNE PERSONNE MORALE ETRANGERE

CI-GUI-2017-Co 81-CHRONO

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION : SOCIETE COOPERATIVE UNION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'OUEST AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM COMMERCIAL : COOPEXAO- COOPCA SIEGE : ENSEIGNE :

ADRESSE DU SIEGE : GUIGLO BP 51

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE : GUIGLO BP 51

FORME de la société coopérative : COOPCA N°RSC du siège CI-GUI-2017-Co-74

CAPITAL SOCIAL : 2.000.000 F CFA DONT NUMERAIRES : 2.000.000 CFA DONT EN NATURE :

DUREE DE VIE : 99 ANS DONT EN INDUSTRIE :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS

ACTIVITES PRINCIPALES (préciser) : PRODUCTION, COLLECTE ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES NOTAMMENT LE CAFE, LE CACAO, L'HEVEA, L'ANACARDE ET LES PRODUITS DE SES MEMBRES

La Coopérative a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger :

Date de début : DES L'IMMATRICULATION AU RCCM Nombre de salariés :

PRINCIPAL ETABLISSEMENT :

Adresse : GUIGLO BP 51

Origine : ☒ Création ☐ Apport Autre (préciser) :

Précédent exploitant :

Nom/Dénomination :

N°RSC :

Adresse :

Loueur de fonds :

Nom/Dénomination :

Adresse :

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : Autre que celui crée

Non

Oui (Préciser) :

Adresse : Activité :

ASSOCIES COOPERATEURS TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT

(*) La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit impérativement figurer sur le formulaire Co bis annexe

RESUME DES INFORMATIONS

NOM	PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS

(*) Concerne les gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la société coopérative

(**) les renseignements en pouvant figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT être reportés sur le formulaire Co Bis annexe

NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	FONCTION (**)
KOFFI OLIVIER JEAN DE DIEU	05/03/1973 A TOUMODI	45 91 88 24/07 29 60 90	PRESIDENT
OUEDRAOGO ADAMA	01/01/1981 A BASBEDO	05 91 60 01	SECRETAIRE GENERAL

☐ COMMISSION DE SURVEILLANCE ☒ CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	FONCTION (**)
BAZONGO MAMOUDOU IHOUVINAN	22/02/1986 A BONGOUANOU	06 83 13 36	PRESIDENT
BADINI HAMADOU	27/09/1987 A ISSIA	45 94 86 6	1 ^{ER} RAPPORTEUR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	FONCTION (**)

LE SOUSSIGNE (préciser si mandataire) KOFFI OLIVIER JEAN DE DIEU

Demande à ce que la présente constitue ☐ DEMANDE D'IMMATRICULATION au RSC

La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives en application de l'acte uniforme sur le droit des sociétés coopératives a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé

à l'Inscription le 01/08/2017 sous le NUMERO CI-GUI-2017-Co-74

Le Greffier en Chef

Greffier en Chef
Section de Tribunal de Guiglo

Fait à GUIGLO

Le 01/08/2017

Signature

C O BIS

INTERCALAIRE COMPLEMENTAIRE AU FORMULAIRE CO (*)

Cet intercalaire doit IMPERATIVEMENT être annexé au formulaire CO lorsque les rubriques 15 et 16 de ce formulaire n'ont pu être entièrement renseignées

15 ASSOCIES TENUES INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT

INSCRIRE CI-DESSOUS LES NOM, PRENOMS, DOMICILE PERSONNEL, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, NATIONALITE, DATE ET LIEU DU OU DES MARIAGES, REGIME MATRIMONIAL, CLAUSES RESTRICTIVES OPPOSABLES AUX TIERS, SEPARATIONS DES BIEN, DE TOUS LES ASSOCIES TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT DES DETTES SOCIALES

16 ☒ CONSEIL D'ADMINISTRATION, ☐ COMITE DE GESTION

(*) Concerne les Gérants, administrateur ou associés pouvant engager la personne morale, INSCRIRE CI-DESSOUS LES NOM, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, ADRESSE, QUALITE, (Préciser Gérant, PCA, Administrateur ou associé) CONCERNES ET QUI N'ONT PU ETRE INSCRITS SUR LE FORMULAIRE MO EN RUBRIQUE 15

BOUGMA PAUL, NE LE 01/01/1980 A NASSOULOU, 49 47 26 63, TRESORIER GENERAL

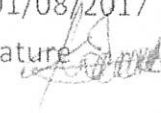
La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives en application, de l'acte uniforme sur le droit des sociétés coopératives a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé

à l'inscription le 01/08/2017 sous le NUMERO CI-GUI-2015-CO-74

MARIE BOUO KOUOOU NOEL
le Greffier en Chef
Section de Tribunal de Guiglo

Fait à GUIGLO

Le 01/08/2017

Signature 

Fraternité Matin

Jeudi 3 août 2017 / N° 15 795 www.fratmat.info / FratMat Mobile #129# (Orange CI) Prix 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sotra

P. 15

Les bus "Express" de retour

Conseil des ministres

Un plan spécial pour reconstruire Abobo

PP. 24-5



Agrobusiness

Les remboursements se poursuivent

Bhici

The first of these is the fact that the
 second of these is the fact that the
 third of these is the fact that the
 fourth of these is the fact that the
 fifth of these is the fact that the
 sixth of these is the fact that the
 seventh of these is the fact that the
 eighth of these is the fact that the
 ninth of these is the fact that the
 tenth of these is the fact that the
 eleventh of these is the fact that the
 twelfth of these is the fact that the
 thirteenth of these is the fact that the
 fourteenth of these is the fact that the
 fifteenth of these is the fact that the
 sixteenth of these is the fact that the
 seventeenth of these is the fact that the
 eighteenth of these is the fact that the
 nineteenth of these is the fact that the
 twentieth of these is the fact that the
 twenty-first of these is the fact that the
 twenty-second of these is the fact that the
 twenty-third of these is the fact that the
 twenty-fourth of these is the fact that the
 twenty-fifth of these is the fact that the
 twenty-sixth of these is the fact that the
 twenty-seventh of these is the fact that the
 twenty-eighth of these is the fact that the
 twenty-ninth of these is the fact that the
 thirtieth of these is the fact that the
 thirty-first of these is the fact that the
 thirty-second of these is the fact that the
 thirty-third of these is the fact that the
 thirty-fourth of these is the fact that the
 thirty-fifth of these is the fact that the
 thirty-sixth of these is the fact that the
 thirty-seventh of these is the fact that the
 thirty-eighth of these is the fact that the
 thirty-ninth of these is the fact that the
 fortieth of these is the fact that the
 forty-first of these is the fact that the
 forty-second of these is the fact that the
 forty-third of these is the fact that the
 forty-fourth of these is the fact that the
 forty-fifth of these is the fact that the
 forty-sixth of these is the fact that the
 forty-seventh of these is the fact that the
 forty-eighth of these is the fact that the
 forty-ninth of these is the fact that the
 fiftieth of these is the fact that the
 fifty-first of these is the fact that the
 fifty-second of these is the fact that the
 fifty-third of these is the fact that the
 fifty-fourth of these is the fact that the
 fifty-fifth of these is the fact that the
 fifty-sixth of these is the fact that the
 fifty-seventh of these is the fact that the
 fifty-eighth of these is the fact that the
 fifty-ninth of these is the fact that the
 sixtieth of these is the fact that the
 sixty-first of these is the fact that the
 sixty-second of these is the fact that the
 sixty-third of these is the fact that the
 sixty-fourth of these is the fact that the
 sixty-fifth of these is the fact that the
 sixty-sixth of these is the fact that the
 sixty-seventh of these is the fact that the
 sixty-eighth of these is the fact that the
 sixty-ninth of these is the fact that the
 seventieth of these is the fact that the
 seventy-first of these is the fact that the
 seventy-second of these is the fact that the
 seventy-third of these is the fact that the
 seventy-fourth of these is the fact that the
 seventy-fifth of these is the fact that the
 seventy-sixth of these is the fact that the
 seventy-seventh of these is the fact that the
 seventy-eighth of these is the fact that the
 seventy-ninth of these is the fact that the
 eightieth of these is the fact that the
 eighty-first of these is the fact that the
 eighty-second of these is the fact that the
 eighty-third of these is the fact that the
 eighty-fourth of these is the fact that the
 eighty-fifth of these is the fact that the
 eighty-sixth of these is the fact that the
 eighty-seventh of these is the fact that the
 eighty-eighth of these is the fact that the
 eighty-ninth of these is the fact that the
 ninetieth of these is the fact that the
 ninety-first of these is the fact that the
 ninety-second of these is the fact that the
 ninety-third of these is the fact that the
 ninety-fourth of these is the fact that the
 ninety-fifth of these is the fact that the
 ninety-sixth of these is the fact that the
 ninety-seventh of these is the fact that the
 ninety-eighth of these is the fact that the
 ninety-ninth of these is the fact that the
 hundredth of these is the fact that the

- **Attaques de l'École de police, d'Azaguié et Fresco**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

- Administration centrale et structures sous tutelle

De nombreuses nominations

Coopération Côte d'Ivoire-Maroc

100 bourses d'études offertes aux étudiants ivoiriens

P. 12

- **Comment et où s'inscrire**

Sous la Présidence de SEM Alass: **OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire



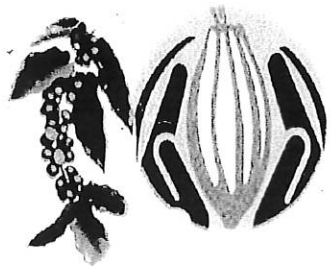
Cérémonie solennelle de remise du
Prix National d'Excellence
2017 www.prixdexcellence.gouv.ci

www.prixdexcellence.gouv.ci

JOURNÉE NATIONALE
DE C.T. /

Excellence

Vendredi 04 Avril 2012 - 10h - Palais de la Présidence de la République



COOPEXAO-COOP-CA

Société Coopérative Union des Exploitants
Agricoles de l'Ouest avec Conseil
d'Administration

Cel : 05 45 91 88 24 / 07 07 29 60 90

Siège social : Guiglo
Sous-Préfecture : Guiglo
Département : Guiglo
Région : Cavally

DELEGATION DE POUVOIRS

Nous soussignés, membres du Conseil d'Administration de la *Société Coopérative Union des Exploitants Agricoles de l'Ouest avec Conseil d'Administration «COOPEXAO-COOP-CA»* élus à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2022, donnons au titre de l'exercice 2022-2023 mandat à :

N° d'ordre	NOMS ET PRENOM (S)	FONCTION	SIGNATURE
01	KOFFI OLIVIER JEAN DE DIEU	Président	
02	OUEDRAOGO ADAMA	Secrétaire Général	
03	BOUGMA PAUL	Trésorier Général	X

Ces mandataires ont pouvoir pour défendre les intérêts de la *Société Coopérative Union des Exploitants Agricoles de l'Ouest avec Conseil d'Administration «COOPEXAO-COOP-CA»* tant auprès des Autorités Administratives et Judiciaires, que pour faire toutes les opérations Commerciales, Financières et Bancaires pour lesquelles la signature obligatoire du Président doit être accompagnée de celle de l'un des deux autres administrateurs mandatés ci-dessus.

Fait à Guiglo, le 21 Juin 2022

L'Autorité Administrative
compétente

Nom, Prénoms & signature des Administrateurs

N° d'Ordre	NOM ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	KOFFI OLIVIER JEAN DE DIEU	Président	
2	NASSA SIBI ISSOUFOU	Vice-Président	
3	OUEDRAOGO ADAMA	Secrétaire Général	
4	BOUGMA PAUL	Trésorier Général	X
5	KOUSSOUBE ISSOUF	Secrétaire Adjoint	
6	OUEDRAOGO ADAMA	Trésorier Adjoint	X
	OUEDRAOGO ALAYE	Conseiller	



COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE MAN

SECTION DE GUIGLO

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail**PROCURATION SPECIALE**

ACTE N° 186

DU 10 OCTOBRE 2022

Par devant nous, Maître **YOKOLI KOUASSI**, Greffier-Notaire
Près la Section de Tribunal de Guiglo ;**ONT COMPARU**

Les Membres du Conseil d'Administration de la
**SOCIETE COOPERATIVE UNION DES EXPLOITANTS
AGRICOLES DE L'OUEST** avec Conseil d'administration dite «
COOPEXAO-COOP-CA » élus à l'Assemblée Générale
Ordinaire du 21 Juin 2022;

A SAVOIR

1- Monsieur **OLIVIER JEAN DE DIEU KOFFI**, né le cinq Mars
mil neuf cent soixante-treize (05-03-1973) à Toumodi;
Opérateur économique, demeurant à Guiglo; De nationalité
ivoirienne ; Titulaire de la carte nationale d'identité numéro
CI001647057 établie à Abidjan, le seize mai deux mil vingt et
un (16-05-2021) ;

Président de la COOPEXAO-COOP-CA

Monsieur **KOUSSOUBE ISSOUF**, né le treize aout mil
neuf cent quatre-vingt-dix (13-08-1990) à Yabayo/Soubre ; fils
de **KOUSSOUBE Moussa** et de **QUEDRAOGO Asseta**,
Planteur, demeurant à Guiglo, de nationalité burkinabè,
Titulaire de la carte consulaire numéro BF
384003005001060522 établie à Soubre, le vingt-neuf mai
deux mil dix-neuf (29-05-2019) ;

Secrétaire Général Adjoint de la COOPEXAO-COOP-CA

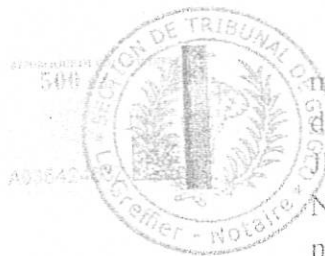


3- Monsieur **OUEDRAOGO ADAMA**, né le six juillet mil neuf cent quatre-vingt-deux (06-07-1982) à Vavoua/CIV ; fils de OUEDRAOGO Amidou et de OUEDRAOGO Mariam, Planteur, demeurant à Guiglo, de nationalité burkinabè, Titulaire de la carte consulaire numéro BF 384003002001018007 établie à Soubre, le vingt-quatre janvier deux mil vingt et un (24-01-2021) ;

Trésorier Général Adjoint de la COOPEXAO-COOP-CA

4- Monsieur **BOUGMA PAUL**, né le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt (01-01-1980) à Nassoulou/kindi au Burkina Faso ; fils de BOUGMA Tampoure et de OUEDRAOGO Matine, Planteur, demeurant à Guiglo, de nationalité burkinabè, Titulaire de la carte consulaire numéro BF 384003002001008045 établie à Soubre, le onze septembre deux mil dix-neuf (11-09-2019) ;

Trésorier Général de la COOPEXAO-COOP-CA



Lesquels ont, par la présente, constitué pour leur mandataire spécial, Monsieur **AYOUB ABBAS**, né le sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (05-12-1989) à Bent Jbeil au LIBAN; Fils de AYOUB Nemer et de FARES Nejmie ; Technicien informatique, demeurant à San Pedro ; De nationalité libanaise ; Titulaire de la Carte de résident numéro C 0118 8526 58 établie à Abidjan, le trente avril deux mil dix-huit (30-04-2018) ;

Auquel, ils donnent pouvoir de, pour eux et en leur nom pour défendre les intérêts de la SOCIETE COOPERATIVE COOP-CA-CPAL tant auprès des autorités administratives et judiciaires, que pour effectuer toutes les opérations commerciales, financières et bancaires. La seule signature du trésorier adjoint reste valable au titre de la campagne 2022-2023.

DONT ACTE EN BREVET

Fait et passé à Guiglo

En l'étude du Greffier-Notaire sise au Palais de Justice de

Ladite ville.

L'an deux mil vingt deux

Et le cinq octobre

Et après lecture faite, le comparant a signé avec nous.

DELIVREE GUIGLO, LE 05 OCTOBRE 2022

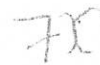
OLIVIER JEAN DE DIEU KOFFI



OUEDRAOGO ADAMA



KOUSSOUBE ISSOUF



BOUGMA PAUL



LE GREFFIER-NOTAIRE



Me YOKOLI Kouassai
Administrateur des Greffes
et Parquets
GREFFIER - NOTAIRE



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

DIRECTION ADJOINTE CHARGÉE DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DE LA COMMERCIALISATION INTÉRIEURE
DÉLÉGATION RÉGIONALE DE DUEKOUÉ

2020-178/DKE/DR/ZBIJ

CAMPAGNE 2020/2021

ATTESTATION DE CODIFICATION

Dans le cadre du suivi des activités de la commercialisation intérieure du café et du cacao, Le Conseil du Café-Cacao atteste par la présente que :

Dénomination complète : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE UNION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'OUEST AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sigle : COOPEXAO COOP-CA

Code : SC080923

Nom & Prénoms PCA : KOFFI OLIVIER JEAN DE DIEU

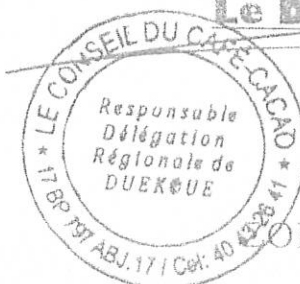
Contact : 45 91 88 24

Est codifiée dans le département de : GUIGLO

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Duékoué, le 07/10 /2020

Le Délégué Régional



ORO BI IRIE JOSEPH

09/22
40